

lettre de consentement à l'adresse www.voyage.gc.ca/alt/lettre.asp.

Si vous voyagez à l'étranger avec votre enfant et que sa garde risque de faire l'objet d'un différend au Canada ou dans un autre pays pendant votre voyage, consultez un avocat avant de partir. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre publication intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : Guide à l'intention des parents* (disponible au www.voyage.gc.ca).

Avant d'entreprendre le voyage, faites-vous à l'idée que vous voyagerez au rythme de votre enfant, et non au vôtre.

Si vous prévoyez de vous rendre dans un pays en développement, consultez votre pédiatre pour savoir comment protéger le mieux possible la santé de votre enfant.

Pour prendre l'avion avec un bébé, emportez un biberon ou une suce qu'il pourra téter pendant le décollage et l'atterrissage. Cela aidera à équilibrer la pression dans ses oreilles et votre bébé sera plus à l'aise.

Si vous allaitez votre bébé, observez les femmes de l'endroit où vous vous trouvez, car les pratiques culturelles varient d'un pays à l'autre. En cas de doute, retirez-vous dans un endroit isolé pour allaiter.

Faites bien comprendre à votre enfant qu'il ne doit ouvrir à personne la porte de votre chambre d'hôtel.

Lorsque vous entrez dans un ascenseur ou que vous en sortez, gardez votre enfant à côté de vous. Si les portes se ferment trop rapidement, il pourrait être séparé de vous.

